

**Délibération n°2024-064 du 31 juillet 2024
Portant sur une demande de fonds de concours à la commune
de Bellegarde-en-Marche dans le cadre de la politique locale du commerce**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 25 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHARRON, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 44	Votants : 52	POUR : 52
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusé : 1 Absents : 9	Exprimés : 52	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, VENTENAT, MOUNAUD, RICHIN, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, FAUCHER.

Pouvoirs : DESCLOUX à SCHMIDT, SIMON à BERTHON, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, PLAS à BOUCHET, MORANÇAIS à FAUCONNET, WELZER à VENTENAT, GLOMOT à VERDIER.

Excusé : BIGOURET.

Absents : JOULOT, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, VIALTAIX, D'HULSTER, FONTVIELLE, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Émilie BOUCHET

Rapporteur : Patrick MOUNAUD, Vice-président

Par délibérations n°2018-232 du 19 décembre 2018 et n°2019-151 du 9 octobre 2019, la communauté de communes définissait l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce ainsi que les modalités d'attribution des fonds de concours accordés.

Celle-ci a accompagné un porteur de projet dans le cadre de son installation sur la commune de Bellegarde en Marche par le biais d'un crédit-bail.

Suite à la présence d'amiante dans ce bâtiment, il a été réalisé des travaux de réhabilitation de cette toiture : travaux de désamiantage de la couverture et mise en place d'une couverture en bac acier. La surface concernée était de 310m². Cette opération a été financée à hauteur de 50%.

Il y a lieu de demander à la commune de Bellegarde en Marche un fonds de concours pour les travaux de réhabilitation et l'installation du porteur de projet.

Ce plan de financement devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune.

Il est à noter que le fonds de concours sera versé sur présentation d'un état des dépenses et des recettes validées par la Trésorerie.

Le plan de financement est le suivant :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Désamiantage et couverture	23 639,00€	ÉTAT - DETR (50%)	12 092,00€
Diagnostics installations électriques	395,00€	FONDS DE CONCOURS COMMUNE (5%) : 10% sur le reste à charge de 12 092€ soit 1 209.20€	1 209,20€
Dossier technique amiante	150,00€	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (45%)	10 882,80€
TOTAL HT	24 184,00€	TOTAL HT	24 184,00€

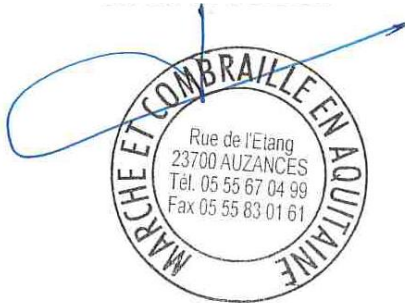
Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le fonds de concours présenté ci-dessus ;
- AUTORISER le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 05 août 2024
Pour copie conforme, le 05 août 2024

Le Président,
Gérard GUYONNET



La Secrétaire de séance
Émilie BOUCHET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

023-200067593-20240731-2024-064-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024